

Audition à l'Assemblée Nationale du syndicat CGT de l'AFPA 23 octobre 2013

L'AFPA organisme public au service de l'économie nationale

Pour le syndicat CGT de l'AFPA, l'utilité sociale de l'AFPA doit être vue au travers de ce prisme :

Quels sont les services rendus par l'AFPA à la Nation française au regard de l'économie nationale ?

Qu'apporte l'AFPA à nos concitoyens actifs sur les registres :

- de l'accès aux métiers,
- du maintien et du développement des compétences professionnelles,
- de l'émancipation sociale et de l'intégration à la société française par la qualification et la reconnaissance par le salaire,
- de la réussite des transitions professionnelles et de l'accès à l'évolution professionnelle ?

L'AFPA n'est donc pas qu'un opérateur de formation banalisé parmi une multitude d'opérateurs de formation : c'est un organisme public pour la formation professionnelle des adultes.

C'est véritablement un levier au service des politiques nationales et territoriales, à même de contribuer spécifiquement à la réussite des politiques structurelles et conjoncturelles de développement économique de la France. Comme par exemple, la réindustrialisation, la relocalisation, le « produire en France ».

Pour nous, c'est donc un opérateur économique qui impacte la dynamique économique nationale et c'est également un acteur essentiel de l'émancipation sociale et de la réalisation des droits à la formation professionnelle, à la qualification et à l'évolution professionnelle.

Nous ferons remarquer que ce rôle ne se limite pas aux frontières du pays puisque l'AFPA :

- intervient fréquemment pour former des citoyens qui vont travailler dans les pays limitrophes (travail transfrontalier),
- forme pour le compte de ces pays qui ne disposent pas d'outils similaires de formation professionnelle ou des plateaux techniques adéquats (Belgique, Luxembourg, Allemagne, Suisse, Italie).

Par ailleurs, pour la CGT, il est indispensable d'apprécier une politique globale de l'AFPA à la fois dans une démarche prospective et réactive.

La régionalisation de la compétence en matière de formation professionnelle a pu répondre à des problématiques de territoires et de bassins d'emploi par la proximité et le maillage des établissements de l'AFPA. Mais de nouvelles problématiques macro-économiques transrégionales rendent incertain le devenir de l'association (voir ci-dessous les formations à rayonnement national).

Un modèle économique de la formation professionnelle des demandeurs d'emploi à revoir :

La Loi a amené à transformer le mode de financement de l'AFPA – de la subvention nationale aux marchés publics régionaux par appels d'offres - avec des conséquences très préjudiciables au fonctionnement de l'association, à la pérennité de ses plateaux techniques parfois de haute technologie et à son propre équilibre économique.

Une première approche pour apprécier ce dysfonctionnement est de constater que l'AFPA n'a jamais formé si peu de demandeurs d'emploi au regard de leur nombre. Ce paradoxe est à nos yeux et à ceux de nombreux de nos concitoyens proprement scandaleux !

Un deuxième aspect est la concurrence qui fait rage entre les organismes de formation avec des critères de sélection qui ne prennent pas en compte ou pas assez ou de façon très polluée la qualité effective des formations au regard de l'utilité sociale évoquée précédemment. Ce qui est évalué pour l'attribution de marchés, c'est la capacité à faire une bonne réponse sur le papier aux appels d'offres. Par exemple, l'expérience effective des formateurs n'est jamais prise en compte.

Pour la CGT, la marchandisation de la formation professionnelle est principalement contreproductive : en toute région, des organismes de formation disparaissent au gré des attributions de marchés.

Un exemple : la publication de 2 appels d'offres semestriels pluriannuels qui amènent à l'attribution d'un lot pour le 1^{er} semestre à un opérateur, et du même lot à un autre opérateur pour le 2^{ème}. Ces 2 opérateurs se trouvent ainsi fragilisés : doivent-ils recourir au chômage partiel ou précariser leurs formateurs ?

Cela relance donc le débat sur les modalités d'administration et d'attribution des marchés de Formation Professionnelle par les Régions. Appels d'offres selon le code des marchés publics, Délégation de Services Publics ou sous un régime issu du droit communautaire des Services d'Intérêt Général comme :

- Services d'Intérêt Economique Général (SIEG),
- Services Sociaux d'Intérêt Général (SSIG),
- Services Non Economiques d'Intérêt Général (SNEIG) – protocole n°26 annexé au traité de Lisbonne,
- etc...

L'enjeu est d'être capable d'apprécier la formation professionnelle et les budgets qui y sont consacrés comme des investissements et non des coûts. La considérer comme un investissement dans la capacité collective à produire mieux et de façon plus efficace, Répondre aux besoins sociaux en relevant les défis économiques de demain, Investir dans l'humain : Pouvons-nous partager, ce beau projet ?

L'enjeu est ici l'efficacité des fonds consacrés à la Formation Professionnelle et particulièrement à celle des Demandeurs d'Emploi. On appréciera notamment les déperditions d'énergies et d'argent pour, dans les Conseils Régionaux : instruire, dépouiller, attribuer, suivre, contrôler, vérifier des « livrables » ; dans les organismes de formation : analyser, répondre, mettre en forme les réponses, ordonnancer, produire, contrôler, transmettre en temps et qualité, les justificatifs et rendus comptes (les « livrables »).

Par ailleurs, on appréciera les menaces de disparition de plateaux techniques non financés d'un appel d'offres à l'autre et ainsi exposés à la fermeture.

L'AFPA face à des problématiques urgentes :

Après le protocole de conciliation homologué par le TGI de Bobigny sous la férule du CIRI et la souscription d'obligations associatives par l'Etat à hauteur de 110 millions mais assujetties à un **taux d'intérêt particulièrement élevé** au regard des conditions de financement de l'Etat Français, l'AFPA a passé le cap de la cessation de paiement d'il y a un an.

Le plan de Refondation élaboré par le président de l'AFPA, Yves Barou, a pu s'inspirer de certaines propositions énoncées par la CGT de l'AFPA en juin 2012. Ce plan de refondation qui va jusqu'en 2017 comporte de véritables avancées et c'est pourquoi il a été soutenu par le Comité Central d'Entreprise. Mais il comporte un volet social qui a été fortement critiqué. Et le plan de redressement financier enferme l'AFPA dans des contraintes drastiques (un traitement à la Grecque ?).

La CGT fait l'hypothèse que les environ **100 millions de charges supplémentaires** (intérêts financiers, loyers liés aux BEA, taxes foncières, investissements pour préserver l'immobilier et la mise aux normes personnes handicapées et environnementales) obèrent pour longtemps ses capacités d'équilibre financier.

La question du **patrimoine immobilier** traîne depuis des années, des dizaines d'années. La solution envisagée par l'Etat a été la signature de Baux Emphytéotiques Administratifs. Soit, mais aujourd'hui France Domaine négocie des conditions qui sont plus de 3 fois celles énoncées dans le protocole de conciliation avec assujettissement aux taxes foncières qui seraient 10 fois celles envisagées et en laissant la totalité des travaux de mises aux normes (enveloppe évaluée à 600 millions d'euros) à la seule charge du locataire AFPA. Comment croire que l'Etat veut vraiment aider l'AFPA ?

Les marchés régionaux ont fait apparaître une difficulté majeure que la CGT avait évoquée très avant. **Certaines formations de l'AFPA ont un rayonnement national** : cela veut dire qu'elles sont soit sur des « niches » avec peu de besoins à l'échelle nationale ou soit sur des métiers engageant des investissements et des plateaux techniques coûteux. Toutefois ces formations et ces plateaux sont indispensables pour répondre aux besoins nationaux. C'est pourquoi, la nouvelle direction a identifié des centres AFPA « pôles nationaux » sur certaines filières. Les recrutements de stagiaires devraient être, comme par le passé à l'échelle nationale et nous ne sommes plus dans la réponse aux besoins de proximité des bassins d'emploi locaux. Les régions ont beaucoup de difficultés à intégrer cette contrainte de devoir financer pour d'autres régions des besoins nationaux. Cela se comprend aisément et la conséquence en est que ce tissu de différenciation de l'AFPA, cette spécificité d'opérateur public à l'échelle nationale sont directement menacés. Déjà, certains centres sont directement menacés de fermeture si rien n'est fait très rapidement. C'est le cas du centre de Douai-la-Fontaine en région Pays de Loire. Le Premier Ministre sait-il les menaces qui pèsent sur ce pôle national « Travaux Publics » de sa région ? La Région n'a pas financé de formations dans les Travaux Publics estimant ses besoins insuffisants. En conséquence, l'AFPA devrait-elle, en bonne gestionnaire, fermer et liquider ce centre qui n'aura plus d'activité financée par la commande publique ? La question est aujourd'hui posée par sa direction.

Il apparaît donc nécessaire que les élus régionaux s'emparent de la question de la **coopération interrégionale, de la coordination et de la régulation** pour répondre à ces cas précis mais aussi pour éviter les doublons en grande proximité, la concentration des formations dans les mêmes secteurs d'activités et l'évitement par chacune des mêmes formations orphelines. Peut-être est-ce au législateur de définir des règles qui permettraient d'avoir une préhension nationale re-centralisée de ces questions. Nous tournons autour de la question entre décentralisation et la déconcentration : certaines décisions en

matière de formation professionnelle pourraient être concentrées avec des logiques de mises en œuvre décentralisées et des péréquations ou autres dispositions de régulation.

La mise en œuvre du Plan de Refondation s'accompagne d'un **plan de réduction des effectifs par non remplacement des départs**. La pyramide des âges à l'AFPA (âge médian supérieur à 50 ans) est propice à ce type de mesure. Les effets en sont terribles pour ceux qui restent quand les tâches administratives se multiplient à l'aune de la multiplication des contraintes et des appels d'offres. Les départs se font aussi sans transmission des compétences, des savoir-faire, des expertises. Des contrats de génération pourraient être des palliatifs en la matière. Mais les contraintes drastiques d'économies priment aujourd'hui sur la priorité de préservation du patrimoine culturel et professionnel de l'AFPA. En conséquence, ce sont les conditions de travail dégradées qui se traduisent dans la **multiplication de risques psycho-sociaux**. Un travail d'inventaire des expositions des salariés de l'AFPA a été transcrit dans le « Livre noir des conditions de travail à l'AFPA » en 2012 : c'est révélateur !

L'AFPA au service de programmes nationaux :

L'annonce par le Président de la république des 100 000 formations prioritaires pour l'emploi s'accompagne de la mobilisation de l'AFPA pour répondre aux offres d'emploi non pourvues faute de trouver les bonnes compétences.

L'AFPA est présente par sa marque AFPA Transitions auprès des entreprises pour accompagner les mutations économiques et avec les régions les GPEC territoriales.

La CGT suggère une approche plus prospective des mobilisations potentielles de l'AFPA pour répondre à des besoins nationaux dans une logique de coopération et de partenariats. C'est en particulier le cas en ce qui concerne l'Ingénierie. L'AFPA a acquis une expertise qui s'exprime à travers de nombreuses facettes : la certification et les titres du ministère du travail, la pédagogie des adultes, les parcours professionnels, l'accompagnement tout au long de la vie, etc... Cette ingénierie n'a pas seulement vocation à répondre à des besoins de l'AFPA mais aussi au service des organismes publics intervenants sur le champ de la formation professionnelle et de l'emploi. L'AFPA justifie d'autant plus à ce titre son identification posée par la Loi dans le premier cercle du Service Public de l'Emploi.

Du courage en politique ?

Quand une réunion est organisée au Ministère du Travail (mercredi 16 octobre) pour un point de situation de l'AFPA avec les partenaires de la négociation quadripartite préparatoire à la loi sur la réforme de la Formation Professionnelle et dans la suite de la grande conférence sociale initiée à l'été 2012, il n'y a aucun politique présent : pas de ministre, pas d'élu régional.

Quand les Régions sont interpellées sur les modes de financements de la Formation Professionnelle des Demandeurs d'Emploi, il n'y a aucune audace, aucune initiative de s'emparer des ouvertures possibles liées au paquet « Almunia Barnier » et aux évolutions du droit communautaires sur les Services d'Intérêt Général. Les vices- présidents des Conseils Régionaux bottent en touche en se référant à la sécurisation juridique des marchés publics, à Bruxelles et ses fourches caudines, aux contraintes des Fonds Sociaux Européens. Ils se positionnent en gestionnaires de la chose publique, en administrateurs de fonds délégués, mais pas en responsable ou visionnaire d'une vraie politique ambitieuse de développement.

Quand le ministre du Redressement productif présente 34 plans industriels, on peut imaginer que c'est possible, que c'est réaliste et rationnel. En effet l'AFPA est en capacité d'apporter ses plateaux techniques et l'expertise de ses formateurs pour répondre à plus de 25 de ces filières de développement. Nous voulons y croire ! Mais ce qui est d'abord demandé, c'est bien du courage politique et prospectif. Voir loin, pour voir grand pour qu'au-delà des idées et des projets sur le papier, ces plans voient une concrétisation !

Si l'AFPA est sollicitée sur ce grand programme, sachez que tout son personnel répondra présent et qu'elle mettra ses plateaux techniques au service de la grande cause pour former les techniciens nécessaires aux métiers de demain.